

Blois, le 29 août 2023

RENTRÉE SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES JEUNES LOIR-ET-CHÉRIENS : COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE CHÈQUE SPORT-CULTURE 41

Dans le cadre de sa politique d'incitation à la pratique sportive et d'ouverture à la culture, le conseil départemental de Loir-et-Cher lance le chèque sport-culture. Cette aide exceptionnelle d'une valeur de 41 euros maximum s'adresse à tous les jeunes de 8 à 18 ans domiciliés en Loir-et-Cher qui s'inscrivent pour la première fois dans un club de sport associatif affilié à une fédération agréée par l'État ou dans une école de musique, de chant, de théâtre ou de danse du département.

Conscient des bienfaits du sport et de l'art pour la santé, le conseil départemental, dans le cadre de son projet de mandat [Le Loir et Cher en action](#), met en place dès la rentrée scolaire 2023/2024, un chèque-sport culture pour encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive ou artistique. Cette aide exceptionnelle est également destinée à soutenir les clubs et associations du département, acteurs de l'animation du territoire.

Ce chèque s'adresse aux jeunes nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2015. D'un montant de 41 € maximum (selon le montant de l'inscription) par enfant et par an, il sera versé directement à la famille.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit, depuis le 28 août, de se connecter à departement41.fr, de renseigner les champs d'identification du formulaire en ligne et de fournir les pièces justificatives demandées (RIB et formulaire complété par l'association/club).

« La crise sanitaire a eu de multiples conséquences pour notre jeunesse, la privant bien trop longtemps de l'accès à la culture et au sport. Le conseil départemental a donc souhaité mettre en place un dispositif novateur : le chèque sport-culture. Effectif à la rentrée de septembre, période privilégiée où s'effectuent les inscriptions des enfants dans les différentes activités sportives et culturelles extra scolaires, il est destiné à tous les jeunes loirs-et-chériens de 8 à 18 ans sans restriction qui souhaitent pratiquer une activité régulière. » déclare Philippe Gouet président du conseil départemental.



« Est considérée comme « première inscription », l'adhésion d'un jeune pour la saison 2023-2024 dans une structure dont il n'était pas membre lors de la saison 2022-2023. Cette aide financière participe à l'épanouissement de chacun, certains pouvant alors s'initier à la pratique d'un sport ou d'une discipline artistique dans l'objectif de pousser les talents de demain à se révéler. Elle intervient en complément du parcours d'éducation artistique et culturelle qui, de l'école au lycée, a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les jeunes à l'art par l'acquisition d'une culture artistique personnelle, par la pratique et la construction d'un regard critique permettant un accès éclairé aux œuvres. » explique Tania André vice-présidente chargée de la vie associative, de la culture et des sports.

« Le Loir-et-Cher compte environ 550 clubs de sport associatif. Le conseil départemental encourage la pratique sportive, notamment chez les jeunes qui ont été très touchés par la crise sanitaire. J'aime le sport parce qu'il véhicule des valeurs fortes comme le respect, l'équité, l'inclusion et le dépassement de soi. C'est un levier puissant d'éducation qui contribue à faire passer le collectif en premier. » rappelle Maryse Persillard, conseillère départementale déléguée aux sports.

Pour en savoir plus :

[Le chèque sport-culture 41](#)

[Déposer sa demande de chèque sport-culture 41](#)